



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONVENTION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS, LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

2022 - 2024

ENTRE

LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

représentée par

Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine,
rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités ;

Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de l'académie de Limoges ;

Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers

D'une part,

ET

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES RÉGIONALES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

représenté par

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde

D'autre part

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
I – PILOTER la politique de l'égalité au plus près des élèves.....	4
ZOOM : Un pilotage renforcé pour un effet systémique.....	4
ZOOM : La mise en œuvre des plans d'action académiques pour l'égalité professionnelle.....	5
II – FORMER l'ensemble des personnels à l'égalité.....	5
ZOOM : La contribution de la recherche	6
Exemple d'action : Mise en place de délégués à l'Égalité filles-garçons.....	6
III – TRANSMETTRE aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel.....	7
ZOOM : Égalité des genres et développement durable	8
Exemple d'action : Bougeons ! La fabrique de l'Égalité filles-garçons à travers les arts et la culture	8
IV - LUTTER contre les violences sexistes et sexuelles.....	9
Zoom : Lutte contre les violences au sein du couple	9
Exemple d'action : sensibilisation sur les violences dans un lycée professionnel.....	10
V – S'ORIENTER vers une plus grande mixité des filières et des formations.....	10
Zoom : Inciter à une plus grande mixité des filières de formation et d'emploi	11
Exemple d'action : Conférence sur les inégalités de genre en mathématiques : Influence des situations scolaires et pistes d'intervention» (décembre 2021)	11
Mise en œuvre de la convention	12

PRÉAMBULE

Premier pilier pour construire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'éducation permet de diffuser la culture de l'égalité mais également de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, garantir l'égalité des chances des filles et des garçons est une mission fondamentale de l'École, comme une obligation légale. Les articles L. 121-1 et L. 312-17-1 du code de l'éducation disposent que l'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

Un certain nombre d'indicateurs mettent en évidence des problématiques de climat scolaire liées au genre mais aussi des inégalités selon les genres en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi et les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.

- ✓ À titre d'exemple, les enquêtes de victimation démontrent que les filles sont davantage victimes d'insultes sexistes ou sexuelles. Elles se sentent plus souvent mises à l'écart, quand les garçons sont plus souvent impliqués dans les bagarres. En ligne, les violences sexistes et sexuelles affectent plus les filles (rumeurs sur les réseaux, insultes sur l'apparence physique, etc.). On considère que 3 filles et 2 garçons par classe sont victimes de cybersexisme (messages à caractère sexuel, diffusion ou menaces de diffusion d'images intimes obtenues sous la contrainte, etc.). Ces faits ont des conséquences parfois sévères sur l'estime de soi, la capacité de concentration, le sentiment d'insécurité, etc.
- ✓ Sur la question des parcours, à l'entrée en 6^e, les filles ont des résultats inférieurs aux garçons en mathématiques mais nettement supérieurs en français. Ces écarts se retrouvent à l'entrée au lycée général, technologique et professionnel.
- ✓ À la fin du collège, les filles ont un meilleur taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB). Après la troisième, les filles s'orientent davantage en voie générale et technologique et les garçons en voie professionnelle, en particulier en apprentissage.
- ✓ Au lycée, dans la voie professionnelle, les filles s'orientent davantage vers les spécialités sanitaires et sociales quand les garçons se dirigent plus souvent vers des spécialités industrielles. Dans la voie technologique, on retrouve une différenciation des orientations quasi similaire : les filles sont plus présentes en santé et social et les garçons dans la spécialité industrielle. Enfin, dans la voie générale, en terminale, les filles sont majoritaires dans les doublettes de spécialités humanités/langues littérature et physique-chimie/sciences de la vie et de la Terre et les garçons en mathématiques/physique-chimie et mathématiques/numérique-science de l'ingénieur. Les taux de réussite au baccalauréat sont meilleurs chez les filles qui, en outre, obtiennent davantage de mentions, quelle que soit la série.
- ✓ Les orientations dans l'enseignement supérieur prolongent les choix effectués lors du lycée.

Depuis le début des années 2000, les conventions interministérielles fournissent le cadre indispensable à un partenariat durable qui se traduit par de nombreuses initiatives et réalisations visant la réduction puis la disparition des inégalités entre femmes et hommes. Cette convention est la déclinaison opérationnelle sur la région académique Nouvelle-Aquitaine de la convention nationale pour l'égalité dans le système éducatif. Elle est établie autour de cinq grands axes :

- Piloter la politique d'égalité au plus près des élèves**
- Former l'ensemble des personnels à l'égalité**
- Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel**
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles**
- S'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.**

Il existe au sein de la région académique de nombreuses actions en matière d'égalité entre les filles et les garçons. Cette convention a pour objectif de renforcer ces actions. Afin d'être la plus opérationnelle possible, elle est constituée d'un texte resserré et d'indicateurs d'objectifs associés. Un groupe de pilotage, co-présidé par la préfète de région, la rectrice de région académique et les rectrices d'académie dressera chaque année le bilan des réalisations, analysera l'évolution de la situation régionale et ajustera les priorités et les modalités d'action.

L'égalité est une politique interministérielle, qui mobilise l'ensemble des acteurs de l'éducation. Au-delà de la collaboration entre la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), les déléguées départementales et les académies, un travail partenarial avec les autres directions de l'État, les collectivités et les partenaires du monde économique, associatif et culturel est mené, qui converge vers les mêmes objectifs.

De même un travail est engagé avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche autour de l'orientation genrée (constats et actions à développer par exemple dans le cadre des projets PIA3 sur les territoires d'innovation pédagogique) et afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles (1^{re} convention signée entre le procureur de la République, sciences Po Bordeaux et la région académique).

I – PILOTER LA POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

Les signataires de la Convention conduisent, chacun dans le champ de compétences qui leur appartient, une politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons. Ils sont vigilants à ce que ces politiques soient mises en œuvre au plus près des besoins des élèves. L'égalité entre les filles et les garçons doit être prise en compte à tous les niveaux, du projet académique de chacune des trois académies aux projets d'établissement et d'écoles. Le déploiement d'un réseau de référents et référentes Égalité filles-garçons formés est indispensable.

Cette politique publique fait l'objet d'une approche systémique. Elle doit être appréhendée du point de vue de l'éducation à la citoyenneté (enseignement moral et civique, éducation aux médias et à l'information, éducation au développement durable, laïcité...), de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, du parcours éducatif de santé, du parcours artistique et culturel, des apprentissages disciplinaires et de la forme scolaire dès le plus jeune âge, de l'accompagnement à l'orientation, de la politique de mixité dans les filières et les formations. Elle doit également faire le lien avec la politique de ressources humaines des académies.

La mutualisation des ressources et des outils doit se poursuivre à l'échelle de la région académique. Des associations partenaires identifiées doivent pouvoir contribuer à enrichir les actions menées sur le terrain.

D'ici au terme de la Convention, les signataires s'engagent à :

- ✓ **Renforcer le pilotage local de la politique d'égalité ;**
- ✓ **Développer une approche systémique de l'Égalité filles-garçons, femmes-hommes au sein du système éducatif ;**
- ✓ **Intensifier la politique partenariale avec les acteurs de la société civile.**

Indicateurs :

- ✓ *Pourcentage d'établissements du secondaire dotés d'un référent, d'une référente Égalité filles-garçons formés ;*
- ✓ *Nombre de projets CVL/CAVL portant sur le sujet ;*
- ✓ *Nombre d'EPLÉ labellisés Égalité filles-garçons (ou en cours de labellisation) ;*
- ✓ *Taux de projets d'école contenant un engagement pour l'égalité des filles et des garçons.*

ZOOM : UN PILOTAGE RENFORCÉ POUR UN EFFET SYSTÉMIQUE

Dans chaque académie, une commission de suivi, pilotée par la rectrice ou son représentant, assure le suivi de la convention. Des partenaires et des experts sont invités à participer à cette commission de suivi en fonction de l'ordre du jour. Elle est chargée de veiller à ce que les actions menées soient en adéquation avec les objectifs fixés, d'assurer le suivi de la réalisation des actions (indicateurs) et de faire une évaluation des réalisations chaque année. La commission de suivi se réunit au moins deux fois par an. Un référent académique porte et coordonne la mission Égalité filles-garçons.

Dans chaque département, des comités départementaux, réunis à l'initiative des responsables territorialement compétents, assurent la mise en œuvre effective des axes stratégiques au plus près des acteurs de la communauté éducative (au sens du L.111-3 du code de l'éducation).

Afin de favoriser la prise en compte de l'égalité au plus près des élèves, les différents membres des commissions et comités départementaux s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs sur les actions validées, et à favoriser la prise en compte de l'égalité dans les sujets abordés dans les différentes instances représentatives académiques, départementales ou locales où siègent des référents Égalité filles-garçons.

La prise en compte de l'égalité dans les projets académiques doit susciter sa déclinaison dans l'élaboration des projets d'école et d'établissement. Lors des différents temps d'évaluations des écoles et des établissements (auto évaluation, évaluation, dialogue de gestion, etc), la prise en compte de l'égalité dans la politique globale doit faire l'objet d'échanges et d'analyses.

ZOOM : LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION ACADÉMIQUES POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a été établi en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui prescrit à tous les employeurs publics de se doter d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le plan d'action interministériel est structuré en 5 axes :

- Axe 1 :** Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Axe 2 :** Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- Axe 3 :** Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Axe 4 :** Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Axe 5 :** Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Les trois académies s'engagent dans l'élaboration de ces plans pour passer définitivement de l'égalité de droit à l'égalité de fait. L'ensemble des orientations du plan national d'action sont, de fait, inscrites dans les plans académiques qui visent à les préciser, les compléter et les renforcer pour identifier et résorber plus finement les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

II - FORMER L'ENSEMBLE DES PERSONNELS À L'ÉGALITÉ

Le rôle de l'école est central pour construire aujourd'hui la société égalitaire de demain : au regard du temps qu'y passent les élèves au cours des 18 ans en moyenne que dure le *continuum* scolaire, l'école joue en effet un rôle essentiel dans la fabrication d'une société égalitaire.

Si l'on considère que les métiers de l'éducation sont des métiers qui s'apprennent, alors les agents qui exercent ces métiers doivent faire l'apprentissage de gestes professionnels susceptibles de fabriquer la société égalitaire de demain. Il s'agira d'entrevoir ici tous les métiers de l'éducation nationale, dans une visée inter catégorielle, inter degrés et inter métiers, *i. e.* : les personnels enseignants, les personnels d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, les personnels d'encadrement, afin de construire une culture professionnelle commune en matière d'égalité des genres.

En tant qu'elles sont membres de la communauté éducative, les familles doivent être sensibilisées aux enjeux de l'égalité des genres.

Il s'agit de contribuer ce faisant à approfondir la culture du respect et de l'égalité entre les genres, à lutter contre les stéréotypes de genre à l'orientation et favoriser la mixité dans les filières de formation et les métiers.

D'ici au terme de la Convention, les signataires s'engagent à :

- Former massivement les personnels à la pédagogie de l'égalité pour faire en sorte de les aider à poser des gestes professionnels adaptés ;**
- Sensibiliser les élèves et les familles aux enjeux de l'égalité de genre ;**
- Enrichir les modalités et les supports de formation.**

Indicateurs :

- Nombre d'heures de formation de formateurs Égalité filles-garçons ;*
- Nombre de journées de formation à destination des référents Égalité filles-garçons ;*
- Nombre et volume de journées stagiaires de formation Égalité filles-garçons (Formations d'initiative locale, formations collectives, formations individuelles).*

ZOOM : LA CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE

Les formations doivent s'appuyer sur les résultats de la recherche dans le domaine des études de genre, notamment appliquées au domaine de l'éducation et de la lutte contre les discriminations. Les travaux de recherche produits depuis plus de 20 ans font la démonstration du fait que l'école n'échappe pas à la manifestation des stéréotypes de genre. Il s'agit d'instruire un savoir actualisé susceptible d'éclairer les personnels intervenant auprès des élèves (enseignants, personnels d'orientation, d'éducation, de santé et de service social, personnels d'encadrement et administratifs) sur les phénomènes souvent inconscients qui se produisent dans le contexte de l'institution. C'est à cette condition que les personnels peuvent plus assurément poser les gestes professionnels adaptés.

Quelques exemples :

- Les évaluations sont différentes selon le genre des élèves ;
- Les enseignants interagissent en moyenne plus fréquemment en classe avec les garçons qu'avec les filles ;
- Les savoirs transmis minorisent l'importance des femmes ; les rôles dévolus aux femmes dans les manuels demeurent des rôles traditionnels ;
- Les violences en milieu scolaire sont en grande partie des violences de genre, produites par les sexismes (*i.e.* le sexisme dans son acception ordinaire et les LGBTphobies) ;
- En dépit des dispositifs nombreux consistant à inciter les filles à investir les filières scientifiques et techniques, l'orientation des élèves demeure très genrée. La question est relationnelle. La contribution de la recherche plaide ici pour une approche systémique.

ACADÉMIE DE LIMOGES

EXEMPLE D'ACTION : MISE EN PLACE DE DÉLÉGUÉS À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Cette action se déroule au sein du lycée Bernard Palissy St Léonard-de- Noblat (Haute-Vienne). « Suite aux fortes interrogations des élèves autour des inégalités filles-garçons, thématique qui ne trouvait pas à leurs yeux sa juste place lors des cours et plus largement dans la vie du lycée », il s'agissait de donner un espace d'expression et de visibilité dans un cadre institutionnalisé, en créant un groupe de travail sur le sujet : cela a conduit à élire des délégués à l'Égalité filles-garçons dans chaque classe, qui coordonnent des projets porteurs de ces thématiques au sein du lycée, un peu à la manière des éco-délégués, avec la volonté de mener des actions au sein de la Cité scolaire pour sensibiliser et former les autres élèves à ces inégalités et aux moyens d'y remédier.

Exemple d'actions déjà réalisées ou en préparation :

- Une exposition à la manière de l'opération « grande lessive » afin d'encourager les élèves à réaliser des œuvres artistiques. Les dessins lauréats participeront au concours « Zéro clichés pour l'Égalité filles-garçons » organisé par le CLEMI (Centre pour l'Éducation aux media et à l'Information) dans le cadre de l'Éducation aux media et à la citoyenneté ;
- L'organisation, avec l'enseignement de spécialité « éducation physique, pratique et culture sportive » d'une course caritative au bénéfice d'une association luttant contre les violences faites aux femmes ;
- L'organisation d'un concours de pétanque en doublette mixte, interne au lycée pour clôturer l'année ;
- L'organisation de débats en classe et à l'internat d'excellence sur ces thématiques ;
- Une journée de la jupe, le 6 mai 2021.

Professeurs et CPE encadrent le déroulement des différentes actions (convocations aux réunions, soutien dans l'organisation des projets, etc.). « À termes, nous aimerions que ce projet se diffuse dans l'Académie. »

Contact : Marie-Aude Charret, enseignante de lettres modernes, marie-aude.charret@ac-limoges.fr ;
Violaine Botton, enseignante d'histoire-géographie, Violaine.Botton@ac-limoges.fr

III – TRANSMETTRE AUX JEUNES UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET DU RESPECT MUTUEL

La transmission de la valeur égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. L'article L121-1 du code de l'éducation dispose que cette transmission de la culture de l'égalité et du respect se fait dès l'école primaire.

Les acteurs doivent veiller dans toutes les disciplines et toutes les situations, à ne pas véhiculer de stéréotypes liés au genre et à favoriser la transmission de la culture du respect et de l'égalité, et ce dès le plus jeune âge. Le sport, l'art et la culture apparaissent comme des leviers privilégiés pour déconstruire les idées reçues et faire vivre la mixité. Face à la diffusion d'images stéréotypées, l'éducation aux médias et aux usages numériques doit être mobilisée pour développer le regard critique des jeunes.

- ✓ La politique de féminisation du sport évolue d'un enjeu d'affirmation du droit des femmes pour participer au sport vers un enjeu d'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le sport. Cette égalité doit être mise en œuvre dans les conditions d'accès à la pratique sportive, dans celles aux fonctions de direction et d'encadrement du sport ou de sa valorisation médiatique, économique et sociale.
- ✓ De même, une éducation à la sexualité, fondée sur l'égalité des sexes et des sexualités, sans jugement de valeur, est un enjeu primordial pour fonder l'égalité et le respect entre les femmes et les hommes et entre les sexualités. L'engagement des élèves et l'éducation à la citoyenneté sont également des leviers majeurs ; les enfants, les adolescents et les adolescentes peuvent devenir de véritables acteurs et actrices de la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre. C'est un enjeu pour les acteurs éducatifs du temps scolaire mais également pour ceux du hors temps scolaire (accueils collectifs de mineurs, clubs sportifs, associations d'éducation populaire).
- ✓ La mobilisation des jeunes sur les questions d'Égalité filles-garçons, d'égalité femmes-hommes, et d'égalité des sexualités est un élément porteur pour le développement de leur engagement. La lutte contre les discriminations ou encore l'éducation pour tous sont des thématiques sollicitées sur les missions de service civique. Le déploiement du service national universel permet également de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation à l'égalité femmes-hommes et à la sexualité, tout particulièrement à l'occasion des séjours de cohésion qui reposent sur un enjeu fort de mixité.
- ✓ La lutte contre les violences faites aux femmes et la prévention des discriminations doit s'inscrire dans les champs du sport et de l'animation. L'ensemble des acteurs doivent veiller à se former pour se positionner et agir en tant que professionnels.
- ✓ Le tabou qui pèse encore trop souvent sur les règles a des conséquences importantes pour les jeunes filles et entretient les inégalités entre les filles et les garçons. La lutte contre la précarité menstruelle, cause importante d'absentéisme voire de déscolarisation, est un enjeu d'éducation à la santé, de justice sociale et de déconstruction des préjugés. De même, conformément à la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, l'école doit jouer un rôle dans la sensibilisation et la prise en charge des élèves qui souffrent d'endométriose.

D'ici au terme de la Convention, les signataires s'engagent à :

- ✓ Déconstruire les stéréotypes de genre dans les enseignements et les supports pédagogiques ;
- ✓ Développer le regard critique des jeunes sur les stéréotypes de genre véhiculés par les médias ;
- ✓ Rendre plus effectives les séances d'éducation à la sexualité conformément aux circulaires du 12 septembre 2018 (NOR : MENE1824340C) et du 30 septembre 2022 (NOR : MENE2228054C) ;
- ✓ S'appuyer sur l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à la citoyenneté, sur l'engagement des élèves et l'engagement des jeunes dans le hors temps scolaire et à l'occasion des programmes de volontariat pour promouvoir l'égalité ;
- ✓ Lever le tabou qui pèse encore autour des règles et lutter contre la précarité menstruelle et l'endométriose ;
- ✓ Lutter contre les stéréotypes et valoriser les bénéfices de la mixité pour le sport ;
- ✓ Lutter contre les violences sexistes et prévenir les discriminations dans le sport et l'animation par la diffusion de contenu de formation à destination des encadrants.

Indicateurs :

- ✓ Nombre moyen de séances d'éducation à la sexualité organisé par classe et par an (3 séances annuelles prévues dans la circulaire du Circulaire du 12 septembre 2018¹) ;
- ✓ Mesure Grenelle n.2 : Dédier un Conseil de vie collégienne et un Conseil de vie lycéenne à la réalisation d'un diagnostic annuel sur l'Égalité filles-garçons en milieu scolaire, avec une attention portée à la participation des élèves en situation de handicap ;
- ✓ Nombre de victimes de violences recensées de sexe féminin dans le champ du sport et dans le champ jeunesse.

ZOOM : ÉGALITÉ DES GENRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les 17 objectifs de développement durable², dit ODD, sont un appel à l'action des pays membres de l'ONU afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent l'économie, répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et en protégeant l'environnement.

- L'un de ces objectifs est l'égalité des sexes ou, plutôt, l'égalité des genres (ODD 5).

- L'articulation entre un sujet sociétal et un sujet environnemental apparaît dès avant la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de Rio (1992), grâce à l'initiative de deux activistes femmes : elles font la démonstration du fait que la référence aux femmes est absente des textes quand bien même les filles et les femmes d'une part, sont durablement victimes de discriminations dans les pays membres de l'ONU, et d'autre part, elles jouent un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement.

Quelques exemples de discriminations : les femmes continuent d'occuper la grande majorité des emplois non qualifiés, elles touchent les salaires les plus faibles ; elles font face à la violence tant domestique que sociétale, sont victimes de la discrimination lorsqu'elles essaient d'accéder aux ressources productives et fiscales.

Pour autant, elles ne sont pas des victimes sans défense. Elles dirigent et organisent, sensibilisent et luttent pour le changement et pour jouer un plus grand rôle dans la planification et la prise de décisions.

Un développement durable ne saurait donc passer sous silence ni les discriminations qui s'exercent à leur endroit dans les pays du monde (dont la France), ni la part des femmes dans la réalisation des objectifs. Leur pleine participation est essentielle à la réalisation d'un développement durable.

À ce titre, l'école de la République est un lieu privilégié à la fois pour développer une compréhension éclairée de ces mécanismes et, notamment, des articulations (ou interdépendances) entre l'humain et son environnement, et pour contribuer à l'atteinte des 17 objectifs du développement durable, dont l'ODD 5.

ACADÉMIE DE BORDEAUX

EXEMPLE D'ACTION : BOUGEONS ! LA FABRIQUE DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS À TRAVERS LES ARTS ET LA CULTURE

Ce projet fait le pari d'une éducation artistique et culturelle (EAC) mise au service de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons. Conçu d'abord à l'échelle de cinq musées bordelais, il a été élargi à 18 institutions culturelles maillant les cinq départements de l'académie de Bordeaux.

Il s'agit de convoquer le concept de genre au contact des collections permanentes desdites institutions, en sorte de saisir les modes de visibilité du féminin et du masculin, de les historiciser, en clair de replacer les inégalités de genre dont elles témoignent dans un contexte, d'appréhender dans le même temps la mise en discussion de ces inégalités dans le champ contemporain, qu'il s'agisse des arts visuels, des arts vivants, etc.

La pratique artistique ensuite enclenchée dans le cadre de la classe, par le truchement d'interventions d'artistes, est l'occasion d'inventer de nouveaux schémas, et de se projeter de manière égalitaire. Ces pratiques peuvent prendre plusieurs formes : saynètes, chant choral, slam, exposition de photos, chorégraphie, etc. Elles font en général l'objet d'une restitution publique, souvent devant les familles. On peut dès lors postuler la vertu métamorphique de la pratique artistique.

Le projet est soutenu par la DRDFE, la DRAC et les collectivités territoriales.

Contact : Sandra Barrère, chargée de mission Égalité filles-garçons, sandra.barrere@ac-bordeaux.fr

¹ « Inscrite dans la loi depuis 2001, l'éducation à la sexualité prend place également dans le cadre de séances spécifiques. En lien avec les connaissances acquises à travers les programmes scolaires, cette base de trois séances annuelles permet de concevoir une continuité éducative et de relier les différents apports avec les domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social. »
https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm?cid_bo=133890

² <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

IV - LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Prolongement de la lutte contre les stéréotypes liés au genre et à la sexualité, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un enjeu de société majeur. Elle nécessite de s'attaquer au problème « à la racine ». De ce point de vue, l'éducation au respect (de soi/de l'autre), l'éducation à la non-violence sont des maillons indispensables de l'arsenal de mesures déployées pour combattre ce fléau. Cette lutte doit être d'autant plus résolue qu'il revient aux établissements d'enseignement de protéger les élèves et de créer les conditions de leur bien-être, gage de leur réussite scolaire. L'exposition des jeunes, et plus particulièrement des jeunes filles, aux violences sexistes et sexuelles dans le cadre de leur parcours scolaire est aujourd'hui documentée. Ces violences ont des impacts multiples, sur leur santé mais également sur leur réussite scolaire.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un élément incontournable de la politique de climat scolaire : les établissements doivent pratiquer une « tolérance zéro » à l'égard des comportements sexistes et des violences de genre. Les violences sexistes et sexuelles se prolongeant dans les espaces virtuels (en ligne). Aussi, cette politique doit passer par une sensibilisation de toute la communauté éducative aux risques liés au cyberharcèlement, aux cyberviolences, sexistes notamment.

Les violences conjugales exposent les mineurs victimes aux mêmes risques que les autres formes de maltraitance. Il est essentiel que ces situations puissent être repérées, que l'enfant sache qu'il peut s'épanouir dans un contexte sécurisé et que d'autres modèles non violents et égalitaires existent dans les relations avec autrui.

Les mutilations sexuelles féminines constituent une atteinte inadmissible à l'intégrité et aux droits fondamentaux des filles et des femmes qui en sont victimes. Dans le cadre du déploiement du plan national d'action visant à éradiquer les mutilations sexuelles féminines, la sensibilisation sur cette thématique doit être renforcée. La même vigilance devra être de mise pour prévenir les mariages forcés.

D'ici au terme de la Convention, les signataires s'engagent à :

- Prévenir et combattre les comportements et les violences à caractère sexiste et sexuel au sein des établissements, dans le cadre d'une « tolérance zéro »**
- Lutter contre le harcèlement et les violences sexistes en ligne ;**
- Lutter contre les violences au sein du couple ;**
- Sensibiliser pour mieux prévenir les risques de mutilations sexuelles et de mariage forcé et repérer les victimes.**

Indicateurs :

- Nombre de personnels formés à l'Égalité filles-garçons et à la prévention des violences sexistes et sexuelles ;*
- Nombre de faits établissements relevant des violences sexistes et sexuelles.*

ZOOM : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

L'éducation a un rôle majeur dans la lutte contre les violences conjugales. Ainsi, les quatre premières mesures adoptées dans le cadre du Grenelle des violences conjugales (3 septembre - 25 novembre 2019) concerne directement l'éducation nationale :

- Mettre en place un module de formation initiale et continue sur l'égalité rendu obligatoire à destination des personnels de l'éducation nationale (enseignants, personnels d'éducation, cadres, etc.) ;
- Dédier un conseil de vie collégienne et un conseil de vie lycéenne à la réalisation d'un diagnostic annuel sur l'Égalité filles-garçons en milieu scolaire, avec une attention portée à la participation des élèves en situation de handicap ;
- Diffuser à tous les établissements scolaires un document unique de signalement et un guide d'utilisation pour mieux repérer et signaler les violences intrafamiliales ;
- Mettre en place une sensibilisation obligatoire sur la prévention des violences conjugales dans le cadre du service national universel (SNU) mais aussi du Plan mercredi ou des Cités éducatives.

Les violences conjugales touchent des femmes de tous milieux sociaux et de tout âge. Les couples de jeunes sont plus concernés qu'on ne l'imagine, les violences débutant parfois dès l'adolescence. La diffusion d'outils spécifique pour les jeunes est indispensable pour sensibiliser les potentiels victimes comme les potentiels auteurs.

Par ailleurs, 80% des femmes victimes de violences conjugales sont mères et les violences conjugales exposent les mineurs victimes aux mêmes risques que les autres formes de maltraitance. Il est essentiel que ces situations puissent être repérées et accompagnées.

EXEMPLE D'ACTION : SENSIBILISATION SUR LES VIOLENCES DANS UN LYCÉE PROFESSIONNEL

Au lycée professionnel Delphine Gay de Bourgneuf (Creuse), l'infirmière scolaire met en place chaque année une sensibilisation à la problématique des violences sexistes et sexuelles, à partir des témoignages de jeunes portant sur leur intimité et leur relation de couple. Ces sensibilisations touchent annuellement environ 400 jeunes répartis sur les différents niveaux du lycée. Les interventions s'organisent sur des temps d'échanges de 2 h et s'appuient sur des outils interactifs variés tels que les saynètes *Jonathan et Amélie*, la vidéo *Fred et Marie*, le test *jaloux - jalouse*, ou encore le manga *Léna*. C'est l'occasion d'aborder avec les jeunes la question du consentement et de leur expliquer le cercle de la violence. Ce dispositif est complété par une exposition d'affiches réalisées par des étudiants et accompagnées de courtes questions afin de faire prendre conscience de l'anormalité de certaines relations vécues au sein des jeunes couples, de leur distribuer la plaquette *Violences au sein du couple* ainsi que le violentomètre.

Contact : Alexandra Villatel-Four, infirmière scolaire, Alexandra.Villatel-Four@ac-limoges.fr

V - S'ORIENTER VERS UNE PLUS GRANDE MIXITÉ DES FILIÈRES ET DES FORMATIONS

L'analyse des choix exprimés par les filles et les garçons depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur montre, malgré la mise en œuvre d'actions variées, des inégalités persistantes en termes de mixité de parcours dans des domaines bien identifiés, en particulier les domaines scientifiques et industriels d'un côté, le champ sanitaire et social de l'autre.

La promotion d'une plus grande mixité des filières et des formations constitue un enjeu pour que s'expriment, dans tous les domaines et sans distinction de genre, les goûts, les aptitudes, les connaissances et les compétences des filles et des garçons, les hommes et les femmes de demain.

La découverte, par les filles et les garçons, de la diversité des parcours de formation et des métiers doit contribuer à faire évoluer les représentations afin que les élèves, les étudiants et étudiantes ne censurent plus leurs aspirations à raison des stéréotypes de sexe qui sont encore attachés à de nombreuses filières professionnelles. Les filles et les garçons engagés dans des parcours peu mixtes doivent pouvoir s'y épanouir.

Un certain nombre d'actions concourent déjà à une plus grande mixité des voies de formation et des spécialités. Il convient de renforcer ces actions et ces partenariats, de les étendre ou d'en développer de nouveaux. Si l'on veut œuvrer pour des changements réels, il convient en particulier de s'adresser au moins autant aux garçons qu'aux filles.

D'ici au terme de la Convention, les signataires s'engagent à :

- Faire évoluer la représentation des métiers et favoriser leur découverte ;
- Inciter à une plus grande mixité des filières de formation et d'emploi ;
- Articuler politique de climat scolaire et mixité dans les établissements.

Indicateurs :

- Répartition genrée des voies et spécialités de formation ;
- Évolution du choix des enseignements de spécialité ;
- Répartition genrée des formations post-baccalauréat.

ZOOM : INCITER À UNE PLUS GRANDE MIXITÉ DES FILIÈRES DE FORMATION ET D'EMPLOI

Les représentations qu'ont les filles et les garçons des métiers et de leur caractéristique genrée sont partie intégrante de la réflexion qu'ils engagent pour construire progressivement leur parcours et définir leurs choix. Ces choix peuvent ainsi se trouver limités par des stéréotypes qui peuvent être battus en brèche ou déconstruits par une meilleure connaissance des secteurs et des métiers exercés.

L'enjeu est de permettre l'ouverture du champ des possibles en proposant des actions visant notamment à :

- Sensibiliser les jeunes filles et les jeunes garçons aux stéréotypes de genre dans les formations et les métiers ;
- Sensibiliser les filles aux formations scientifiques et techniques et les garçons aux métiers du secteur sanitaire et social ;
- Favoriser l'accès des jeunes filles aux métiers du numérique ;
- Renforcer l'axe égalité filles – garçons dans les dispositifs des cordées de la réussite.

ACADÉMIE DE POITIERS

EXEMPLE D'ACTION : CONFÉRENCE SUR LES INÉGALITÉS DE GENRE EN MATHÉMATIQUES : INFLUENCE DES SITUATIONS SCOLAIRES ET PISTES D'INTERVENTION (DÉC. 2021)

Si les filles se montrent généralement plus performantes que les garçons à l'école, elles le sont moins en mathématiques et dans les matières scientifiques. Elles tendent également à avoir moins confiance en elles dans ces domaines et s'engagent moins dans des études en mathématiques et en sciences. Ces écarts sont souvent perçus comme le reflet de différences de capacités et de motivation en raison des stéréotypes de genre. Or, des études montrent à quel point les performances et l'engagement en mathématiques peuvent être influencées par les croyances culturelles (stéréotypes) et plus généralement les situations scolaires (par ex., différentes formes d'évaluation).

Une journée de conférence a été organisée pour questionner cette conception de la réussite en mathématiques. Elle a permis de :

1. Comprendre l'influence des situations scolaires sur la construction des inégalités de genre en mathématiques (et sciences, plus généralement) ;
2. Présenter des pistes d'intervention possibles pour lutter contre les inégalités de genre et favoriser l'engagement des filles dans les mathématiques ;
3. Mettre en œuvre les pistes d'intervention évoquées le matin ;
4. Construire un espace de mutualisation des expérimentations.

Contact : Sebastien Peyrot, IA-IPR de mathématiques, sebastien.peyrot@ac-poitiers.fr

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les signataires contribuent aux objectifs de la Convention de plusieurs façons :

1. Par les actions qu'ils mettent en place au sein de leur propre organisation dans le cadre des engagements partagés par l'ensemble des signataires ;
2. En participant aux groupes de travail thématiques correspondant à leurs objectifs. Des groupes de travail peuvent être mis en place dès lors que les signataires souhaitent collaborer sur une problématique afin de mettre en place des actions concrètes en Nouvelle-Aquitaine. Un groupe peut associer à ses travaux une organisation non signataire ou un prestataire dont les compétences facilitent l'atteinte de leurs objectifs.

La convention régionale est copilotée par la préfète de Nouvelle-Aquitaine, la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités et les rectrices des académies de Limoges et de Poitiers. Un comité de pilotage rassemblant les signataires se réunit :

- Au lancement pour valider les orientations stratégiques et le programme de travail ;
- À mi-parcours pour dresser le bilan et actualiser les orientations stratégiques ;
- À l'issue de la Convention pour évaluer les résultats et définir les principales orientations de la prochaine période de contractualisation.

Le suivi de la convention sera réalisé au niveau de chaque académie par un comité de suivi qui réunira l'ensemble des acteurs.

Fait à Bordeaux le,

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
préfète de la Gironde,

Fabienne BUCCIO

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
rectrice de l'académie de Bordeaux,
chancelière des universités,

Anne BISAGNI-FAURE

La rectrice de l'académie
de Limoges,

Carole DRUCKER-GODARD

La rectrice de l'académie
de Poitiers,

Bénédicte ROBERT